

Préambule : imminent a pour but de favoriser une communication de qualité et sur-mesure pour les entreprises audacieuses, dynamiques et novatrices.

Définitions

On entend par :

- Brigade · équipe d'Experts constituée, au sein d'un Pôle de compétences pour une Mission spécifique ;
- Chef de mission · Expert, désigné par imminent, qui est responsable d'assurer la coordination au sein d'une Brigade et la communication avec les clients pour une mission spécifique ;
- Collectif · ensemble des prestataires d'imminent (Experts, Partenaires, Chefs de mission), incluant imminent ;
- Comités · imminent peut organiser à sa discrétion des Comités en vue de la planification stratégique et la prise de décision collective ;
- Expert · personne spécialisée dans un certain domaine et qui partage son expertise au sein d'une Brigade ou pour une Mission particulière ;
- Mission · projet spécifique pour lequel une Brigade est formée ;
- Pôle de compétences · unité spécialisée dirigée par un Expert désigné par imminent.

Structure du Collectif

Le Collectif est divisé en cinq Pôles de compétences, à savoir :

- Pôle Création
- Pôle Data
- Pôle Digital
- Pôle Multimédia
- Pôle Réseaux Sociaux

Chacun de ces Pôles de compétences est constitué de diverses Brigades.

Chaque Brigade est destinée à accomplir une Mission. Elle est constituée de plusieurs Experts et dirigée par un Chef de mission.

Experts du « Pôle Création »

Les Experts qui sont rattachés au « Pôle Création » sont des professionnels, spécialisés entre autres dans les domaines suivants :

- Direction artistique
- Direction créative
- Graphisme
- Infographisme
- Conception-rédaction
- Traduction
- Copywriting
- Illustration
- Photographie
- Réalisation vidéo
- Interactiv design
- Motion design
- Web design
- Merchandising
- Scénographie
- Media planning
- Stratégie en communication
- Marketing
- Relations publiques
- Typographie
- Polygraphie
- Branding
- Prépresse
- Impression
- Reliure-finition
- Travaux d'apprêts

Experts du « Pôle Data »

Les Experts qui sont rattachés au « Pôle Data » sont des professionnels, spécialisés entre autres dans les domaines suivants :

- Data Analyse
- Data Science
- Data Engineering
- Architecture Data
- Business Intelligence
- Visualisation de données
- Gestion de base de données
- Ingénierie en apprentissage automatique
- Données géospatiales
- Optimisation
- Analyse de performance

Experts du « Pôle Digital »

Les Experts qui sont rattachés au « Pôle Digital » sont des professionnels, spécialisés entre autres dans les domaines suivants :

- Développement web
- Développement mobile
- Ingénierie en logiciel
- UX/UI Design
- SEO/SEM
- Analyse Web
- Teste QA
- E-commerce
- Développement de jeux vidéo
- Réalité augmentée/virtuelle
- Webmaster
- Intégrations web
- Accessibilité numérique
- Consulting en technologie
- Développement front-end
- Développement back-end
- Gestion de projet digital

Experts du « Pôle Multimédia »

Les Experts qui sont rattachés au « Pôle Multimédia » sont des professionnels, spécialisés entre autres dans les domaines suivants :

- Production multimédia
- Design sonore
- Réalisation de vidéos
- Montage vidéo
- Production de contenu vidéo
- Animation 3D
- Réalité virtuelle
- Réalité augmentée
- Conception d'effets spéciaux
- Prise de vue drone
- Post-production
- Ingénierie du son
- Concepteur de storyboard
- Développeur de contenus interactifs
- Coordinateur de production multimédia

Experts du « Pôle Réseaux Sociaux »

Les Experts qui sont rattachés au « Pôle Réseaux Sociaux » sont des professionnels, spécialisés entre autres dans les domaines suivants :

- Community Management
- Social Media Management
- Content Management
- Stratégie en médias sociaux
- Analyse des médias sociaux
- Rédaction de contenu
- Amélioration de l'engagement
- Coordination de contenu
- Gestion de campagnes publicitaires
- Marketing d'influence
- Modération en ligne
- Relations publiques numériques
- Planification de contenu
- Veille stratégique
- Gestion de crise
- Consulting en e-réputation
- Analyse de tendances

Professionalisme

Le Collectif s'engage à maintenir un niveau élevé de professionnalisme.

Il propose un travail de qualité, dans le respect des délais et est responsable de l'expertise et des conseils émis. Il s'engage à maintenir ses compétences à jour.

imminent s'engage à être à l'écoute des recommandations, à accepter la méthodologie proposée si elle est adéquate, à définir clairement un décisionnaire et à fournir toutes les informations nécessaires à la réussite du projet en temps voulu.

Bienveillance

Les choix de collaboration sont basés sur l'expertise, la disponibilité et la motivation du Collectif.

imminent s'engage à fournir un feedback constructif, à valoriser les résultats et la contribution du Collectif et à favoriser l'épanouissement des relations humaines à travers la confiance, la bonne humeur, l'écoute attentive et la bienveillance.

Les projets doivent être menés de manière à favoriser la compréhension mutuelle et la meilleure synthèse des sensibilités de chacun.

Réciprocité

La collaboration est vue comme un effort conjoint.

Le Collectif s'engage à travailler « avec » et non « pour », en cherchant l'entraide et l'implication de tous dans chaque projet.

Impact positif

Le Collectif s'engage à ne pas baser ses décisions de collaboration sur le genre, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'état de santé ou la situation familiale. Il est déterminé à produire un impact positif en s'impliquant activement dans les projets des clients et la vie du Collectif.

Transparence et communication

Le Collectif s'engage à faire preuve de transparence dans ses actions et les moyens alloués aux Missions, d'honnêteté dans les relations et d'objectivité dans les résultats. Il doit agir dans le respect des contrats établis et communiquer ouvertement sur les difficultés rencontrées, favorisant des relations simples et durables.

Le présent Règlement est accessible sur la plateforme d'échange du Collectif, et peut être librement modifié par imminent. Les modifications ainsi apportées ne seront pas portées à la connaissance des personnes concernées par ledit Règlement, lesquelles devront donc veiller à le demander pour le consulter régulièrement afin de se maintenir à jour.